



AVIS

aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble de la Municipalité de La Pêche

En vue de l'élection générale qui se tiendra le 5 novembre 2017, je, soussignée, présidente d'élection, avise les propriétaires uniques d'un immeuble et les copropriétaires indivis d'un immeuble sur le territoire de la municipalité de La Pêche que :

1. **les propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité de La Pêche, peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

- avoir 18 ans le : **5 novembre 2017***
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : **1^{er} septembre 2017**** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
- être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le : **1^{er} septembre 2017****
- avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir modèle SMR-9.2 ci-joint)

ET

2. **les copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

- avoir 18 ans le : **5 novembre 2017***
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : **1^{er} septembre 2017**** et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
- être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de La Pêche depuis au moins 12 mois le : **1^{er} septembre 2017****
- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le : **1^{er} septembre 2017****
- avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité (voir le formulaire modèle SMR-9.1 joint)

PRENEZ NOTE que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection à l'adresse suivante :

Bureau du président d'élection
Municipalité de La Pêche
1, Route Principale Ouest
La Pêche (Québec) J0X 2W0

Signature

Président d'élection

2017	07	06
année	mois	jour

* le jour du scrutin

** le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale